

Assassinat de Xavier Nasino : de 8 à 20 ans de prison

Le procès de l'assassinat de Xavier Nasino est arrivé à son terme hier soir après une semaine de débats à la Cour d'assises de la Sarthe. Le tireur et ses complices devront purger de 8 à 20 ans de prison.

Le tireur Charly Loyau, 27 ans, a été condamné à 20 ans de réclusion. Le 10 octobre 2011, il a frappé à la porte de Xavier Nasino au lieu-dit « La Belle Inutile » à Soullitré et il a tiré, cinq fois. Tout au long du procès, Charly Loyau a reconnu son geste, offrant, sans doute, l'analyse la plus réaliste de ce procès : « On était tous des drogués, on était tous un peu tarés. Moi un peu plus que les autres ». L'avocate générale Aude Helbert avait requis la réclusion criminelle à perpétuité à son encontre. « C'est la peine la plus sévère qu'il soit. Pour moi, c'est une élimination sociale », s'offusque son avocat Me Pascale Paré-Duval. « Il y a, plaide-t-elle, un profond décalage entre ce qu'on dit les experts et la posture de Charly Loyau à l'audience. »

Le commanditaire Samuel Maître, 28 ans, a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle. Le ministère public avait, contre lui aussi, requis la prison à perpétuité, tandis que son avocat Jean-Philippe Peltier a plaidé l'acquittement. « C'est la 1^{re} fois, alors que je plaide, que je ne sais toujours pas pourquoi un crime a été commis. On n'a rien, à part un scénario absurde [...] Et on essaye de faire passer Samuel Maître pour un gourou manipulateur. C'est ridicule », clame-t-il.

Le complice Hubert Malabry, 29 ans, a pris 12 ans de réclusion

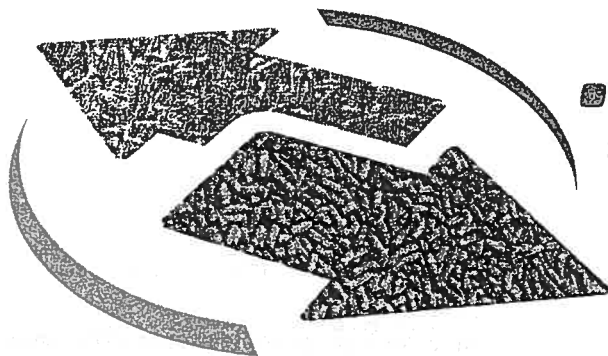
criminelle. Le ministère public avait requis 10 ans. Son avocate Me Sandrine Soulard a plaidé l'acquittement pour une partie des chefs d'accusation. « Hubert Malabry se sent coupable... mais il est coupable de quoi ? », demande-t-elle aux jurés. « Vous ne lui mettez pas plus de six ans,

et si vous allez au-delà, vous vous serez trompés », conclut-t-elle sa plaidoirie. Le chauffeur Jérôme Guittet, 31 ans, a été condamné à 8 ans de prison. L'avocate générale avait requis 6 ans de prison, son avocat Me Dirickx a plaidé, lui aussi, l'acquittement. « Qu'est-ce qu'il vient faire dans

cette affaire ? », se demande-t-il. « Guittet n'a échafaudé aucun plan, il n'avait rien à voir avec ce trafic de stupéfiants, il pensait participer à un braquage. » « T'occupes pas. Attends-moi là, je vais braquer un dealer », lui avait dit Charly Loyau.

Natacha LONGERAY

CAMPAGNE CÉRÉALES ALIMENT Simplifiez-vous la vie !



- Travail à façon
- Prime de valorisation
- Produits complémentaires
- Gain de temps

Bretagne Sud : 08 11 22 81 23
Bretagne Nord : 08 10 81 81 82
Louvigné-du-Désert : 02 99 98 02 70
Landemont : 02 40 98 75 43

Nutréa
Une force pour l'élevage

SAMEDI 13 JUIN 2015